Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 4

Rubrik: Questions et réponses

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUESTIONS ET RÉPONSES

Durant combien de jours peut-on laisser une reine encagée?

Dans de multiples opérations apicoles, il est recommandé d'encager la reine, de la laisser durant un laps de temps plus ou moins long dans un coin de sa propre ruche, dans la hausse d'une ruche normale ou dans le nid à couvain d'une colonie orpheline. Cette claustration forcée de la reine peut poursuivre les buts suivants :

a) lui communiquer l'odeur propre d'une ruchée orpheline et créer ainsi une ambiance favorable à son acceptation ;

b) éviter son emballement ou son étouffement lorsque la colonie, à la tête de laquelle elle se trouve, doit effectuer un déplacement de longue durée ;

c) sa mise en réserve en attendant un usage ultérieur ; la colonie dans laquelle elle est entreposée lui fournit alors vivres et chaleur ;

d) rendre une ruchée orpheline tout en lui laissant à proximité une majesté. Cet effet psychologique est spécialement recherché dans certaines méthodes d'élevage ainsi que dans le traitement de la loque européenne ; dans ce dernier cas, la mise en cage de la reine facilite l'évacuation des larves malades et le nettoyage des cadres.

Doit-on, lors de l'encagement d'une mère, laisser des provisions à proximité immédiate de celle-ci ? D'après certains auteurs, la reine serait tout à fait incapable de se nourrir seule. Pour d'autres, elle saurait au contraire très bien pourvoir elle-même à ses besoins ; c'est ainsi que du miel, du candi, du sucre en pâte même, mis à sa portée, lui permettraient de supporter un emprisonnement prolongé. Enfin, des apiculteurs prétendent aussi qu'une reine enfermée n'est pas complètement abandonnée ; elle recevrait des nourrices, et ceci à travers le grillage de sa prison, la nourriture nécessaire à son entretien. Pour mon compte, je doute de ces dernières affirmations. En effet, ayant encagé l'année écoulée tout une série de reines, j'ai fait la constatation suivante : une seule a supporté cet isolement durant plus de cinq jours ; toutes les autres périrent bien que les nourriceries aient été placées entre deux cadres de provisions et au centre de l'essaim. Je déduis de cette expérience, que si un encagement doit se prolonger au-delà de quatre à cinq jours, il est nécessaire de joindre à sa majesté quelques servantes dont la tâche sera de la nourrir et au besoin de la tenir au chaud. Dans toute cette affaire, il serait intéressant de connaître l'opinion de nos chevronnés en apiculture.

R. RÜEGGER.